



Bayer CropScience

SPATIAL PLUS

Version 9 / F
102000001954

Date de révision : 27.11.2013
Format : CLP

Version 8 / F
102000001954

Date de révision : 26.11.2013
Format : DPD



SPATIAL PLUS

Version 9 / F
102000001954

1/10

Date de révision: 27.11.2013
Date d'impression: 27.11.2013

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial SPATIAL PLUS

Code du produit (UVP) 05927544

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Régulateur de croissance

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France

Service responsable E-mail : fds-france@bayercropscience.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25

Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité aiguë: Catégorie 4
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Irritation oculaire: Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosif pour les métaux: Catégorie 1
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn Nocif, R22
Xi Irritant, R36
R52/53

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Ethéphon
- Chorméquat-chlorure

SPATIAL PLUSVersion 9 / F
102000001954

2/10

Date de révision: 27.11.2013
Date d'impression: 27.11.2013**Mention d'avertissement:** Attention**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Nature chimique**

Concentré soluble (SL)
 Ethéphon 150 g/l, Chlorméquat chlorure 300 g/l

Composants dangereux

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE
 Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Conc. [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Ethéphon	16672-87-0 240-718-3	Xn; R20/21/22 C; R34 N; R51/53	Acute Tox. 4, H332 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1C, H314 Aquatic Chronic 2, H411	13,40
Chorméquat-chlorure	999-81-5 213-666-4	Xn; R21/22	Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H302	26,80

Autres informations

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.



SPATIAL PLUS

Version 9 / F
102000001954

3/10

Date de révision: 27.11.2013
Date d'impression: 27.11.2013

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Garder la personne au calme. Rincer la bouche. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Local: Brûlures de la peau et des muqueuses Systémique: Irritation gastro-intestinale, Ce produit provoque l'inhibition réversible de la cholinestérase sans effets à long terme.
------------------	--

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !
Traitement	Traiter de façon symptomatique. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Contre-indication: atropine.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Inappropriés	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO), Acide chlorhydrique (HCl), Oxydes d'azote (NOx)
---	--

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.



SPATIAL PLUS

Version 9 / F
102000001954

4/10

Date de révision: 27.11.2013
Date d'impression: 27.11.2013

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres sections Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Pas de précautions spéciales.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver dans le conteneur original. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié PEhd (polyéthylène haute densité)

**SPATIAL PLUS**Version 9 / F
102000001954

5/10

Date de révision: 27.11.2013
Date d'impression: 27.11.2013**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Ethéphon	16672-87-0	1,4 mg/m ³ (OES BCS)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	Liquide, limpide à légèrement turbide
Couleur	incolore
pH	<= 2 à 100 % (23 °C)

**SPATIAL PLUS**Version 9 / F
102000001954

6/10

Date de révision: 27.11.2013
Date d'impression: 27.11.2013

Point d'éclair	> 104 °C
Température d'inflammabilité	455 °C
Densité	env. 1,12 g/cm ³ à 20 °C
Coefficient de partage n-octanol/eau	Ethéphon: log Poe: -1,89 Chlorméquat-chlorure: log Poe: -3,47
Viscosité, cinématique	1,709 mm ² /s à 40 °C
Tension superficielle	55,3 mN/m à 25 °C Déterminé sur le produit non dilué.
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non-explosif
9.2 Autres données	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité****Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Corrode l'aluminium.
Corrosif pour les métaux en présence d'eau ou d'humidité.
Risque de dégagement d'éthylène en cas d'augmentation de pH.**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.
Aluminium, Acier doux, Cuivre, Zinc, Fer, Des bases fortes, Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (rat) 1.000 mg/kg**Toxicité aiguë par inhalation**Sans rapport
Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.**Toxicité aiguë par pénétration cutanée** DL50 (rat) > 4.000 mg/kgATE (lapin) > 2.000 mg/kg
Méthode de calcul

**SPATIAL PLUS**Version 9 / F
102000001954

7/10

Date de révision: 27.11.2013
Date d'impression: 27.11.2013

Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau (lapin)
Irritation des yeux	Irritant pour les yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Chlorméquat-chlorure : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Ethéphon : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Chlorméquat-chlorure : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Ethéphon : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Chlorméquat-chlorure : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Chlorméquat-chlorure : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans les études menées sur des générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Chlorméquat-chlorure : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)) > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.
	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)) > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique chlorméquat.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnie) 55 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata) 13 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.
	CE50 (Scenedesmus subspicatus) > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h



SPATIAL PLUS

Version 9 / F
10200001954

8/10

Date de révision: 27.11.2013
Date d'impression: 27.11.2013

La valeur fournie concerne la matière active technique chlorméquat.

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)) > 1,6 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.

CE10 (Lemna gibba (lentille d'eau)) 0,21 mg/l

La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Ethéphon:

pas rapidement biodégradable

Chlorméquat-chlorure:

rapidement biodégradable

Koc

Ethéphon: Koc: 2540

Chlorméquat-chlorure: Koc: 168

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Ethéphon:

Ne montre pas de bioaccumulation.

Chlorméquat-chlorure: Facteur de bioconcentration (FBC) 0,01

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Ethéphon: Légèrement mobile dans le sol

Chlorméquat-chlorure: Modérément mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB

Ethéphon: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Chlorméquat-chlorure: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public.



SPATIAL PLUS

Version 9 / F
102000001954

9/10

Date de révision: 27.11.2013
Date d'impression: 27.11.2013

Code d'élimination des déchets **020108** déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	3265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ETHEPHON SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	NON
Code danger	80
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	3265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	NON
Segregation group according to 5.4.1.5.11.1	IMDG SEGREGATION GROUP 1 - ACIDS

IATA

14.1 Numéro ONU	3265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	NON

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



SPATIAL PLUS

Version 9 / F
102000001954

10/10

Date de révision: 27.11.2013
Date d'impression: 27.11.2013

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Sans nomenclature

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 453/2010. Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 11 : Informations toxicologiques. Section 12. Informations écologiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.



SPATIAL PLUS

Version 8 / F
102000001954

1/10

Date de révision: 26.11.2013
Date d'impression: 26.11.2013

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial SPATIAL PLUS

Code du produit (UVP) 05927544

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Régulateur de croissance

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France

Service responsable E-mail : fds-france@bayercropscience.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25

Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn Nocif, R22
Xi Irritant, R36
R52/53

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Xn Nocif, R22
Xi Irritant, R36
R52/53

2.2 Éléments d'étiquetage

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Ethéphon
- Chorméquat-chlorure

Symbole(s)



Xn Nocif

Phrase(s) R

**SPATIAL PLUS**Version 8 / F
102000001954

2/10

Date de révision: 26.11.2013
Date d'impression: 26.11.2013

R22 Nocif en cas d'ingestion.
 R36 Irritant pour les yeux.
 R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Nature chimique**

Concentré soluble (SL)
 Ethéphon 150 g/l, Chlorméquat chlorure 300 g/l

Composants dangereux

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE
 Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Conc. [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Ethéphon	16672-87-0 240-718-3	Xn; R20/21/22 C; R34 N; R51/53	Acute Tox. 4, H332 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1C, H314 Aquatic Chronic 2, H411	13,40
Chorméquat-chlorure	999-81-5 213-666-4	Xn; R21/22	Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H302	26,80

Autres informations

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion Ne PAS faire vomir. Garder la personne au calme. Rincer la bouche. Appeler un médecin.



SPATIAL PLUS

Version 8 / F
10200001954

3/10

Date de révision: 26.11.2013
Date d'impression: 26.11.2013

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Local: Brûlures de la peau et des muqueuses
Systémique: Irritation gastro-intestinale, Ce produit provoque l'inhibition réversible de la cholinestérase sans effets à long terme.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !
Traitement Traiter de façon symptomatique. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Contre-indication: atropine.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO), Acide chlorhydrique (HCl), Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

**SPATIAL PLUS**Version 8 / F
102000001954

4/10

Date de révision: 26.11.2013
Date d'impression: 26.11.2013

Conseils supplémentaires	Vérifier également l'existence de procédures internes au site.
6.4 Référence à d'autres sections	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger	Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas de précautions spéciales.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver dans le conteneur original. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.
Précautions pour le stockage en commun	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Matériau approprié	PEhd (polyéthylène haute densité)
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Ethéphon	16672-87-0	1,4 mg/m ³ (OES BCS)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est

**SPATIAL PLUS**Version 8 / F
102000001954

5/10

Date de révision: 26.11.2013
Date d'impression: 26.11.2013

nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.
En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.
Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	Liquide, limpide à légèrement turbide
Couleur	incolore
pH	<= 2 à 100 % (23 °C)
Point d'éclair	> 104 °C
Température d'inflammabilité	455 °C
Densité	env. 1,12 g/cm ³ à 20 °C
Coefficient de partage n-octanol/eau	Ethéphon: log Poe: -1,89 Chlorméquat-chlorure: log Poe: -3,47
Viscosité, cinématique	1,709 mm ² /s à 40 °C
Tension superficielle	55,3 mN/m à 25 °C Déterminé sur le produit non dilué.
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non-explosif
9.2 Autres données	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

**SPATIAL PLUS**Version 8 / F
102000001954

6/10

Date de révision: 26.11.2013
Date d'impression: 26.11.2013**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité****Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Corrode l'aluminium.
Corrosif pour les métaux en présence d'eau ou d'humidité.
Risque de dégagement d'éthylène en cas d'augmentation de pH.**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.
Aluminium, Acier doux, Cuivre, Zinc, Fer, Des bases fortes, Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (rat) 1.000 mg/kg**Toxicité aiguë par inhalation** Sans rapport
Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.**Toxicité aiguë par pénétration cutanée** DL50 (rat) > 4.000 mg/kgATE (lapin) > 2.000 mg/kg
Méthode de calcul**Irritation de la peau** Pas d'irritation de la peau (lapin)**Irritation des yeux** Irritant pour les yeux. (lapin)**Sensibilisation** Non sensibilisant. (souris)
OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)**Evaluation de la toxicité à dose répétée**

Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Chlorméquat-chlorure : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Ethéphon : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.

Chlorméquat-chlorure : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la

**SPATIAL PLUS**Version 8 / F
102000001954

7/10

Date de révision: 26.11.2013
Date d'impression: 26.11.2013

base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Ethéphon : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Chlorméquat-chlorure : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Chlorméquat-chlorure : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans les études menées sur des générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Chlorméquat-chlorure : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité****Toxicité pour le poisson**

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)) > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)) > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

La valeur fournie concerne la matière active technique chlorméquat.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnie) 55 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité des plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata) 13 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.

CE50 (Scenedesmus subspicatus) > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

La valeur fournie concerne la matière active technique chlorméquat.

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)) > 1,6 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.

CE10 (Lemna gibba (lentille d'eau)) 0,21 mg/l

La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Ethéphon:

pas rapidement biodégradable

Chlorméquat-chlorure:

rapidement biodégradable

Koc

Ethéphon: Koc: 2540

Chlorméquat-chlorure: Koc: 168

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**SPATIAL PLUS**Version 8 / F
102000001954

8/10

Date de révision: 26.11.2013
Date d'impression: 26.11.2013**Bioaccumulation**

Ethéphon:
Ne montre pas de bioaccumulation.
Chlorméquat-chlorure: Facteur de bioconcentration (FBC) 0,01
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Ethéphon: Légèrement mobile dans le sol
Chlorméquat-chlorure: Modérément mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**Évaluation PBT et vPvB**

Ethéphon: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
Chlorméquat-chlorure: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes**Information écologique supplémentaire**

Pas d'autre effet à signaler.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADN**

14.1 Numéro ONU

3265

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(ETHEPHON SOLUTION)

14.3 Classe(s) relative(s) au transport

8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Marque dangereux pour l'environnement

NON

Code danger

80

Code tunnel

E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.



SPATIAL PLUS

Version 8 / F
10200001954

9/10

Date de révision: 26.11.2013
Date d'impression: 26.11.2013

IMDG

14.1 Numéro ONU	3265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	NON
Segregation group according to 5.4.1.5.11.1	IMDG SEGREGATION GROUP 1 - ACIDS

IATA

14.1 Numéro ONU	3265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	NON

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Sans nomenclature

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



SPATIAL PLUS

Version 8 / F
102000001954

10/10

Date de révision: 26.11.2013
Date d'impression: 26.11.2013

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 453/2010. Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 11 : Informations toxicologiques. Section 12. Informations écologiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.